

Partenariats avec le lycée Notre Dame Le Ménimur :

- **Cadre de partenariat concernant le diplôme Conseiller en économie sociale et familiale pour une durée de 5 ans**
- **Cadre de partenariat et capacités d'accueil de la licence professionnelle Intervention Sociale : accompagnement de publics spécifiques pour l'année universitaire 2024-2025**

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;

Vu la loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2022 accréditant les formations de l'UBS pour la période 2022-2023 à 2027-2028 ;

Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Vu la convention cadre de partenariat n°272020 entre le lycée Notre Dame Le Ménimur et l'UBS et la convention spécifique de collaboration n°282020 dans le cadre du diplôme d'Etat en conseiller en économie sociale et familiale (DE CESF) ;

Vu la convention entre l'université Bretagne Sud et le lycée Notre Dame Le Ménimur n°602019 concernant le partenariat relatif à la licence professionnelle Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques ;

Vu l'avis de la CFVU du 7 décembre 2023 ;

Le lycée Notre Dame Le Ménimur et l'UBS se donnent pour ambition commune de construire à échéance de 3 à 5 ans, une véritable dynamique d'excellence dans le cadre du champ des formations sanitaires et sociales.

Aussi, dans la continuité des conventions signées en 2020, la convention cadre de collaboration entre les 2 établissements est actualisée et renouvelée pour 5 ans. Un comité de suivi est mis en place et réunit tous les ans :

- Un Vice-président de l'UBS ainsi que le doyen de l'UFR LLSHS ou son représentant,
- Le directeur général de l'ensemble scolaire Notre Dame le Ménimur, la Cheffe d'établissement adjointe du lycée Notre Dame le Ménimur, la Directrice déléguée du Lycée Notre Dame en Charge du dispositif de formation.

La convention spécifique concernant le diplôme d'Etat en conseiller en économie sociale et familiale (DE CESF) est également renouvelée : la modification principale concerne la rémunération des enseignants de l'UBS intervenant dans le diplôme d'Etat puisqu'à partir de 2023/24, ils sont rémunérés par l'UBS. Les heures d'enseignement effectuées donnent lieu à facturation par l'UBS auprès du lycée Notre Dame le Ménimur au coût complet (fixé pour 2023/24 à 155€/heure).

Un enseignant chercheur de l'UBS est présent au conseil de perfectionnement du DE DESF.

De plus, un enseignant chercheur de l'UBS préside la commission pédagogique annuelle conformément au décret n°2018-734 du 22 Août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.

La convention concernant le partenariat relatif à la licence professionnelle « Intervention sociale : accompagnement de publics spécifiques » est toujours actuelle et prolongée par voie d'avenant : de la même manière, la modification majeure concerne la rémunération des enseignants de l'UBS intervenant dans le cadre de la licence professionnelle « intervention sociale accompagnement de publics spécifiques » au lycée Notre Dame Le Ménimur : ceux-ci sont rémunérés par l'UBS. Les heures effectuées donnent lieu à facturation par l'UBS auprès du lycée Notre Dame le Ménimur au coût complet (fixé pour 2023/2024 à

Transmission au Recteur, Chancelier des universités : 19 décembre 2023

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit, sciences économiques & gestion • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • Ecole d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



155€/heure). Par ailleurs, le partenaire s'engage à fournir annuellement les remontées de coûts analytiques transmises à France Compétences. Un avenant est rédigé en ce sens et actualisé chaque année.

La capacité d'accueil en LP « Intervention Sociale accompagnement spécifique » est fixée à 20 places pour 2024/25, avec un maximum de 12 apprentis.

Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des suffrages exprimés le cadre de partenariat concernant le diplôme Conseiller en économie sociale et familiale pour une durée de 5 ans ainsi que le cadre de partenariat 2023-2024 et capacités d'accueil concernant la licence professionnelle Intervention Sociale : accompagnement de publics spécifiques pour l'année universitaire 2024-2025.

Documents en annexe :

- Néant

Décompte des votes :

		Suffrages exprimés :	20
Membres en exercice :	28	Pour :	20
Membres présents :	14	Contre :	0
Membres représentés :	6	Abstentions :	0

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Sébastien LE GALL

